

Commission des finances

Rapport au conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n°609/18 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le mardi 18 septembre 2018 à 19h pour étudier le préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière et Monsieur François Payot, Syndic.

En préambule, Monsieur Payot nous informe que le budget communal 2019 n'est pas totalement établi principalement du fait que les diverses associations intercommunales n'ont pas encore validé leur propre budget et que l'ACI n'a pas communiqué l'évaluation des recettes fiscales 2019 au moment de l'établissement de ce préavis. Selon les chiffres actuels, les comptes 2018 devraient correspondre au budget 2018, ce qui permet d'estimer que le budget 2019 ne présentera pas de grosses variations mise à part la péréquation.

Sur la base du préavis bien clair et détaillé, Monsieur le Syndic et Madame la Boursière transmettent de plus amples explications:

Chapitre 5 Situation actuelle

L'endettement a augmenté de plus de 4 millions, toutefois, il y a eu de gros objets ces dernières années. Une partie de ces investissements seront remboursés par les associations intercommunales et par d'éventuelles ventes de terrain.

Chapitre 6 RIE III

La RIE III aura un impact sur la péréquation. Certains objets concernant la répartition entre communes et canton sont en cours de négociation auprès du Grand Conseil, raison pour laquelle, il est difficile actuellement d'en calculer l'impact.

Chapitre 7.2 Recettes

A plus ou moins long terme, on ne peut pas compter sur une forte augmentation de la population.

Chapitre 7.3 Variation du budget 2018

- Point 322 *intérêts de la dette* : Les intérêts des emprunts sont moins élevés.
- Point 210 *impôts* : Chiffre calculé par rapport aux acomptes 2018
- Point 712 *Part au RAdEGE* : Augmentation de 1 million de charges réparties entre les communes et ce pour la création de 60 à 80 places.

Suite aux discussions de l'année dernière sur l'éventualité d'augmenter le point d'impôt, la commission des finances estime qu'il n'est pas justifié de le modifier au vu des points suivants:

- Les comptes des dernières années sont positifs
- La situation des comptes 2018 au 31.08.2018 correspond au budget prévu pour la dite année.
- Incertitudes sur les objets en cours de négociation concernant la RIE III

En conclusion, la commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications, et vous recommande à l'unanimité d'accepter l'arrêté d'imposition 2019 tel qu'annexé au préavis municipal.



Hervé Cornaz



Rachez Miaz



Raphaël Party



Jean Périllard



Olivier Reymond



Brenda Tuosto



Melissa Margot (rapporteuse)